

RAPPORT ANNUEL

2025

ACTE VIE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 097 961 €
343 030 748 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 juin 2026

EXERCICE 2025

**présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre Société au cours de l'exercice 2025, clos au 31 décembre 2025, et vous soumettre :

- ⇒ le bilan*
- ⇒ le compte de résultat*
- ⇒ l'annexe*

ainsi que les états ministériels que nous sommes tenus de joindre à notre rapport.

Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan comptable de l'assurance instauré par le décret n° 94481 du 8 juin 1994 et ses arrêtés d'application.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce et du code des assurances.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN 2025

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte économique mondial marqué par une forte instabilité géopolitique et une croissance modérée mais résiliente. Les tensions commerciales, notamment la hausse des droits de douane américains et l'intensification des frictions entre grandes puissances, ont contribué à un environnement international fragmenté et incertain. Parallèlement, la multiplication des conflits armés et la montée des risques géopolitiques ont renforcé ce climat d'incertitude, affectant la confiance des acteurs économiques et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Malgré ces contraintes, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience notable, avec une croissance estimée autour de 3,2% selon le FMI, soutenue par la vigueur de certains marchés, les investissements dans les technologies — en particulier l'intelligence artificielle — et des politiques macroéconomiques globalement accommodantes. Toutefois, cette dynamique demeure hétérogène entre régions : les États Unis ont maintenu une trajectoire solide, alors que l'Europe a affiché une croissance plus faible et que la Chine a poursuivi son ralentissement dans un contexte de pressions immobilières et commerciales.

Sur le plan financier, les marchés ont été marqués par une forte volatilité, alimentée par les incertitudes géopolitiques et les réévaluations de valorisation dans les secteurs technologiques. Les conditions financières se sont néanmoins légèrement améliorées en fin d'année grâce à un apaisement partiel des tensions commerciales et à des anticipations d'assouplissement monétaire dans plusieurs grandes économies.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une logique de ralentissement modéré, avec une croissance mondiale projetée entre 3,1% et 3,3% selon les organismes internationaux, et une poursuite de la décrue de l'inflation dans la plupart des régions. Cependant, les principaux risques demeurent liés à l'évolution des tensions géopolitiques, à la stabilité financière face aux valorisations élevées des technologies et à l'impact persistant des politiques commerciales sur les échanges mondiaux. Dans ce contexte mouvant, l'année 2025 aura nécessité une adaptation continue des organisations pour sécuriser leurs activités, anticiper les risques et saisir les opportunités liées à l'innovation et aux transformations structurelles en cours. Cette situation mondiale rappelle l'importance d'une gestion rigoureuse, agile et fondée sur une analyse proactive des environnements macroéconomiques.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'année 2025 s'est refermée sur une économie française en demi-teinte, marquée par une croissance modérée mais résiliente dans un environnement international instable. Selon les dernières données consolidées, l'activité nationale a progressé de +0,9% sur l'ensemble de l'année, confirmant un essoufflement après le rebond de 2024. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique contrastée où l'économie a alterné phases d'accélération et périodes de repli, comme en témoigne le ralentissement du quatrième trimestre, avec une croissance limitée à +0,2%, après un troisième trimestre nettement plus vigoureux à +0,5%.

Au cœur de cette progression modeste, la demande intérieure a constitué le principal soutien de l'activité. La consommation des ménages, encouragée par une inflation en net reflux, a retrouvé de l'élan en fin d'année, s'élevant à +0,3% au T4, soit une amélioration notable par rapport au trimestre précédent. Ce mouvement a toutefois été tempéré par une décélération de l'investissement, limité à +0,2%, reflétant un climat d'incertitude pesant sur les décisions des entreprises. Dans le même temps, la contribution du commerce extérieur s'est exceptionnellement améliorée, portée non par une

dynamique d'exportation mais par une chute marquée des importations (-1,7%), traduisant un ajustement sévère de la demande adressée à l'étranger.

Le marché du travail, longtemps pilier de la résistance économique, montre désormais les premiers signes d'essoufflement. Le secteur privé enregistre une légère contraction au quatrième trimestre (-0,1%, soit 28 700 emplois perdus), concentrée dans le tertiaire marchand. Ce repli, encore limité, témoigne néanmoins d'un début de fragilisation de l'emploi dans un contexte d'activité ralentie et de prudence accrue des entreprises.

Sur le front des prix, l'année 2025 aura été marquée par une désinflation significative, l'indice des prix à la consommation ne progressant plus que de +0,8% en décembre, contre +1,3% un an plus tôt. Cette détente de l'inflation, soutenue par la normalisation des prix de l'énergie, a contribué à améliorer les marges de pouvoir d'achat des ménages. Elle n'a toutefois pas suffi à relancer pleinement la consommation, la prudence prévalant encore, comme l'illustre le maintien d'un taux d'épargne élevé à 18,4%.

Ainsi, l'exercice 2025 reflète l'image d'une économie française capable de résistance mais privée d'élan, évoluant sous l'effet conjugué d'un environnement externe incertain, d'une demande intérieure modeste et d'un investissement productif affaibli. Si les fondamentaux demeurent globalement stables et que certaines composantes – notamment la consommation – montrent des signes d'amélioration, l'année écoulée confirme la nécessité d'un pilotage prudent et d'une stratégie d'adaptation soutenue pour aborder les défis économiques à venir.

Dans un paysage économique en perpétuelle mutation, la démographie des entreprises françaises dessine un récit contrasté, où l'élan entrepreneurial côtoie les fragilités structurelles.

L'année 2025 s'est imposée comme un millésime exceptionnel : jamais la France n'avait vu naître autant d'entités économiques, avec 1 165 800 créations d'entreprises, un nouveau sommet historique porté à la fois par la vitalité des micro-entrepreneurs et la progression des sociétés (+5,9% chacune).

Cette dynamique, marquée par l'essor du commerce, du soutien aux entreprises ou encore du transport et de l'entreposage, illustre une économie qui, malgré les incertitudes, continue de nourrir la volonté d'entreprendre.

Mais à cette effervescence répond un revers plus sombre : celui des défaillances, dont le niveau atteint également des records. À la fin de l'année 2025, la Banque de France comptabilisait près de 68 600 entreprises en situation de défaillance sur douze mois glissants, une progression alimentée notamment par les micro-entreprises et touchant sévèrement des secteurs comme les services aux entreprises, le transport ou l'hébergement-restauration. Ainsi, le tissu entrepreneurial français se trouve traversé par un double mouvement : une fécondité économique remarquable, reflet d'un pays porteur d'initiatives, et une vulnérabilité persistante, rappelant que la création ne saurait pleinement s'épanouir sans un environnement apaisé, soutenable et résilient.

À l'issue de l'année 2025, les huit départements la zone d'activité de la CAM BTP enregistrent un total de 3 897 défaillances, contre 3 917 un an auparavant, soit une diminution de 20 dossiers, représentant -0,5% sur un an.

Ce volume pèse 5,68% du total national des défaillances constatées à fin 2025 (68 564).

En Alsace-Lorraine, deux départements sont en forte baisse : Haut-Rhin et Meurthe-et-Moselle. Deux départements montrent une hausse notable : Moselle et Bas-Rhin. Les Vosges restent quasi stables.

En Franche-Comté, le Territoire de Belfort concentre l'essentiel de la hausse. La Haute-Saône évolue légèrement à la hausse. Le Doubs montre un retrait modéré.

1.1.3. LE BTP

L'exercice 2025 s'inscrit pour l'ensemble de la filière construction dans un contexte de fragilité persistante et de recomposition profonde. Malgré quelques indicateurs annonçant un possible infléchissement de la tendance, l'environnement économique est demeuré contraint, marqué par un

resserrement durable des conditions de financement, une modération de l'investissement privé et une visibilité insuffisante des dispositifs publics d'accompagnement.

L'année 2025 confirme la contraction de l'activité dans le bâtiment, avec une baisse estimée à 3,4% en volume selon la Fédération Française du Bâtiment, prolongeant ainsi le recul prononcé observé en 2024.

Ce recul témoigne d'une perte de confiance et d'une difficulté du secteur à s'appuyer sur un cadre d'intervention stable, alors même que les enjeux climatiques commanderaient une intensification de ces travaux.

Du côté des travaux publics, l'année 2025 est marquée par une baisse mesurée de l'activité, estimée à 1% en volume.

Si la commande publique permet de contenir le repli, la prudence budgétaire des collectivités, conjuguée à un climat institutionnel mouvant, limite la possibilité d'un véritable redressement.

1.1.3.1. Logements

Le logement neuf enregistre une diminution des mises en chantier de -8,8%, s'inscrivant dans la trajectoire descendante amorcée en 2023.

Les ventes, mesurées au troisième trimestre 2025, reculent de 20%, indiquant un affaiblissement de la demande privée.

Dans le même temps, les permis de construire progressent de +16,2% sur les sept premiers mois de l'année, montrant une augmentation des autorisations administratives malgré des niveaux bas de démarrage réel des chantiers.

Le volume annuel de mises en chantier atteint 283 000 unités, inférieur à la moyenne historique de 360 000 des quatre dernières décennies.

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, 24 516 autorisations de construire ont été enregistrées en 2025, contre 22 574 en 2024.

Les autorisations du périmètre CAM BTP incluent 16 264 logements collectifs et en résidence et 8 252 logements individuels, soit 66,34% et 33,66% du total.

Les commencements se composent de 12 042 logements collectifs et 6 149 logements individuels.

1.1.3.2. Locaux non résidentiels

Les surfaces de bâtiments non résidentiels commencées diminuent de 1,6% entre janvier et juillet 2025 par rapport à la période équivalente de 2024.

Sur l'ensemble de l'année, ce segment recule de 6,6%, un résultat attribué aux baisses observées dans les bureaux, les bâtiments administratifs et les locaux industriels.

Sur le périmètre CAM BTP seul, les surfaces autorisées atteignent 2,69 millions de m² à fin 2025, contre 2,58 millions de m² en 2024, soit une évolution de +4,11 %. Les surfaces commencées s'établissent à 1,49 million de m², en hausse de +4,14 % par rapport aux 1,44 million de m² de 2024.

1.1.3.3. Entretien-Rénovation

Le secteur de l'entretien rénovation présente en 2025 une diminution globale de 1,1%, constituant sa première baisse depuis 2020.

Le logement enregistre -1,2%, tandis que le non résidentiel s'établit à -0,8%.

La rénovation énergétique recule de -2,1%, en lien avec les modifications intervenues dans le dispositif MaPrimeRénov'.

1.1.3.4. **Travaux-publics**

En 2025, les travaux publics se caractérisent par une évolution mesurée de l'activité et par une succession d'indicateurs orientés à la baisse.

La production annuelle recule de 0,4%, tandis que les marchés conclus diminuent de 10,2% sur l'exercice.

Les heures travaillées suivent la même direction, avec des diminutions de 0,6% pour les ouvriers permanents et de 5,0% pour les intérimaires.

Les effectifs se contractent de 1,1% sur douze mois glissants.

1.1.3.5. **Défaillances**

Dans l'ensemble, les secteurs de la construction et de l'immobilier affichent tous deux une baisse du nombre de défaillances entre 2024 et 2025.

La construction reste le secteur le plus exposé en volume, concentrant près de 21% des défaillances nationales (14 383 sur 68 564).

L'immobilier, bien plus restreint en volume, représente un secteur stable, dont la variation annuelle demeure contenue.

Dans les cinq départements du Grand Est (54, 57, 67, 68, 88), les tendances observées en 2025 montrent un repli du secteur de la construction, dont les défaillances diminuent de 1 014 à 984 au niveau régional (-30 dossiers, soit -3%).

Cette baisse régionale suggère que les départements les plus en retrait sur l'ensemble des défaillances — en particulier le Haut-Rhin (-80) et la Meurthe-et-Moselle (-44) — ont vraisemblablement contribué à cette dynamique. À l'inverse, les départements en hausse (Moselle, Bas-Rhin) ont évolué dans un contexte où la construction demeure globalement moins exposée qu'en 2024.

1.1.3.6. **Indices sectoriels**

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 0,70% pour l'indice FFB à fin décembre 2025, +1,52% pour l'indice BT01 et -0,23% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin décembre 2025. Sur un an, l'ICC diminue de 4,06% à fin septembre 2025.

L'indice de référence des loyers a augmenté de 0,79% sur un an.

1.1.4. L'ASSURANCE

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement de normalisation progressive, après plusieurs exercices marqués par des tensions économiques et une sinistralité climatique exceptionnelle. Le marché français de l'assurance témoigne d'une résilience solide et d'une dynamique soutenue, portée par l'assurance Vie et encadrée, dans les branches Non-Vie, par un pilotage technique toujours exigeant face à l'inflation des coûts.

L'ensemble du secteur évolue dans un climat où la demande d'épargne sécurisée, la transformation numérique des acteurs et la gestion des risques environnementaux constituent des déterminants majeurs des performances constatées.

1.1.4.1. **Assurance Vie et Capitalisation**

L'assurance Vie connaît en 2025 une croissance particulièrement soutenue.

Les cotisations atteignent ainsi 192,1 milliards d'euros sur l'année, soit une progression de 10%, avec un mois de décembre particulièrement remarquable, au cours duquel les versements mensuels augmentent de 17% par rapport à décembre 2024. Cette dynamique positive concerne à la fois les supports euros, dont les versements progressent de 8%, et les unités de compte, qui enregistrent une hausse de 13% et portent leur part à 39% des cotisations totales de l'année, contre 38% l'année précédente.

La baisse des prestations, estimée à 141,4 milliards d'euros sur l'exercice, représente un recul de 3% par rapport à 2024 et contribue à ramener le taux de prestations à 7,1% des encours, contre 7,7% un an plus tôt. Cette évolution améliore significativement les équilibres techniques et traduit une stabilisation des comportements de rachat.

Dans ce contexte porteur, la collecte nette atteint 50,6 milliards d'euros sur l'année, soit une progression de 78% par rapport à 2024. Elle est alimentée par les unités de compte à hauteur de 42,5 milliards d'euros et les supports euros pour 8,1 milliards d'euros.

Ces flux soutenus, conjugués à une performance positive des marchés financiers, notamment sur les unités de compte (performance estimée à 7,5% sur l'année), portent l'encours total des contrats Vie et capitalisation à 2 107 milliards d'euros à fin décembre 2025, soit une progression de 6% en un an.

La dynamique de gestion des portefeuilles s'illustre également par une diminution des rachats estimée à 3% et par un solde d'arbitrages orienté vers les unités de compte. Par ailleurs, les transformations réalisées dans le cadre de la loi Pacte concernent 251 000 contrats pour un montant total de 8,3 milliards d'euros, confirmant l'intérêt des assurés pour des solutions plus diversifiées et adaptées aux évolutions réglementaires.

1.1.4.2. Santé et Prévoyance

Les assurances de personnes hors Vie évoluent en 2025 dans un cadre plus contraint. En santé, la progression des cotisations atteint 4,3%, loin des niveaux observés en 2024, tandis que les prestations augmentent de 6,1%. Cette évolution dégrade le ratio prestations/cotisations, qui atteint 75,1%, soit un niveau supérieur de 1,3 point à celui de l'année précédente.

La prévoyance suit une trajectoire comparable : les cotisations progressent de 2,4%, tandis que les prestations augmentent de 7,9%. Le ratio technique s'établit ainsi à 59,5%, soit une dégradation de 3,1 points sur un an.

Ces évolutions témoignent d'un marché dont la croissance se normalise, mais dont l'équilibre économique reste exigeant, en particulier face à l'évolution des comportements et à la sinistralité corporelle.

1.1.4.3. La gestion financière et les placements

À mi 2025, la gestion financière des assureurs français s'inscrit dans un contexte de robustesse accrue, marqué par une solvabilité renforcée et une allocation d'actifs prudente mais diversifiée.

Selon l'ACPR, les placements des assureurs atteignent 2 738 Md€ au premier semestre 2025, en hausse de 2,5% sur six mois, avec une structure d'actifs dominée par les titres obligataires et une répartition globalement stable : 28 % d'obligations financières, 22 % d'actions et participations, 20 % de titres souverains, et 11 % d'investissements en entreprises non financières.

L'exposition au risque de taux demeure maîtrisée, malgré des moins-values latentes limitées à 2% sur les obligations ; le portefeuille affiche encore +2% de plus-values latentes grâce à la bonne performance des marchés actions.

Cette orientation est confirmée par la Banque de France, qui observe un encours global de 2 734 Md€ au 1er trimestre 2025, soutenu par des flux nets positifs (+23,9 Md€) et une préférence pour les titres de créance de long terme ainsi que les parts de fonds non monétaires.

Après mise en transparence, les assureurs et fonds de pension détiennent majoritairement des titres émis par le secteur financier hors OPC (38 %, dont 16 % pour les institutions financières monétaires

et 22 % pour les sociétés financières), les administrations publiques (22 %) et les sociétés non financières (23%).

1.2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.2.1. ACTIVITÉ COMMERCIALE

La structure commerciale courtage d'ACTE VIE à fin 2025 est composée d'un inspecteur après le départ en retraite du second et de deux assistantes dont une entrée début janvier 2025 en remplacement d'un départ en retraite.

Pour la partie réseau direct distribuant les produits de la SMAvie, à la clôture de l'exercice, la structure commerciale d'ACTE VIE est composée de cinq conseillers en assurances de personnes et d'un manager, accompagnés de cinq assistantes (dont deux entrées en 2025).

Les accords définissant l'économie du partenariat et son organisation revus à effet du 01/07/2022 à la demande de la SMAvie, sont en cours de renouvellement. Le système de rémunération d'ACTE VIE par la SMAvie avait été revu pour s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de la politique de souscription de la SMAvie, afin de lui permettre d'améliorer ses équilibres techniques. Ce système permet d'obtenir un bonus lorsque le distributeur atteint les objectifs qualitatifs fixés par l'assureur.

L'effectif affecté à l'activité d'ACTE VIE au 31/12/2025, s'élève ainsi à 14 personnes contre 15 en 2024.

En 2025, ACTE VIE est toujours co-assureur du contrat d'épargne individuelle en unités de compte élaboré au cours des années 90 avec AGF VIE devenue depuis ALLIANZ VIE en 2009. Il s'agit du produit MYKERINOS I. Il n'y a plus d'affaires nouvelles pour ce contrat.

ACTE VIE continue de commercialiser des produits individuels de sa gamme propre : contrat décès (LOUKSOR), contrat décès-emprunteurs (GUIZEH, PRIVILEGE), contrat multirisques assurances de personnes (MPI), et contrats de prévoyance collective, dans le cadre d'un dispositif de réassurance limitant fortement la part de conservation du risque. Un contrat de prévoyance Madelin a été souscrit par l'association Hodeva pour être proposé à des TNS via un courtier grossiste. Ce partenariat a connu un profond changement dans son organisation avec le retrait du délégataire de gestion Multi-Impact à fin 2023. C'est le courtier Hodeva qui a repris l'intégralité de la gestion à son compte depuis 2024.

Pour 2025, compte tenu des effectifs commerciaux en début d'année, l'objectif assigné à l'équipe commerciale était la réalisation d'un volume brut d'affaires nouvelles de 14,24M€ contre 14,10M€ en 2024.

Ce montant correspond à la valeur annualisée des affaires souscrites. Les contrats en coassurance avec nos partenaires sont comptés pour leur valeur totale. Sont comprises également dans cet objectif, les affaires réalisées pour le compte de partenaires extérieurs qui donnent lieu à versement de commissions à ACTE VIE mais n'alimentent pas son chiffre d'affaires. Les plus significatifs sont les partenariats avec la Mutuelle Générale de la Distribution par lequel ACTE VIE via son réseau de courtiers lui apporte des contrats Collectifs Frais de Soins, et avec la SMAvie. Les contrats Frais de soins sont majoritairement accompagnés de contrats de Prévoyance Collective assurés par ACTE VIE.

Les affaires nouvelles ressortent à 17,11M€ soit 120,21% de l'objectif fixé (contre 13,42M€ en 2024 et 95,23% de l'objectif). A noter que l'objectif des conseillers commercialisant les contrats de la SMAVIE (9,28M€) est basé sur un effectif plein de 5 commerciaux.

La répartition des affaires réalisées en 2025 par vecteur de distribution est la suivante :

	en K€				
	Réseau			TOTAL 2025	Rappel 2024
	Courtage	CAM BTP	Partenariats		
• Affaires directes	384,84	12,87	4 771,33	5 169,04	3 569,33
• Coassurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Santé pour le compte de la MGD	0,00	0,00	834,07	834,07	2 633,78
• Risques sociaux pour le compte d'ACTE IARD et CAM BTP	0,00	87,77	0,00	87,77	24,77
• Partenariat SMAvie BTP	0,00	-	11 022,30	11 022,30	7 196,70
PRODUCTION TOTALE	384,84	100,64	16 627,70	17 113,18	13 424,59

Les partenariats courtage (avec le courtier grossiste HODEVA sur la gamme prévoyance TNS et deux autres partenariats sur la prévoyance des collectivités locales et territoriales) démontrent une forte contribution à l'activité directe d'ACTE VIE.

Le partenariat de distribution pour la MGD a subi le durcissement de la politique de souscription de l'assureur sur un marché hautement concurrentiel et avec des résultats techniques dégradés. La production a ainsi baissé de 68% et l'assureur a résilié une partie du portefeuille à fin 2025.

L'analyse de l'ensemble de l'activité d'ACTE VIE est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Chiffre d'affaires MGD (a)

	2024	2025	Δ en %
• Primes émises santé	32,91	31,45	-4,43
<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,29	0,33	+11,48

Chiffre d'affaires SMAvie (b)

• Versements initiaux et complémentaires	7,92	10,97	+38,47
* épargne individuelle	6,71	10,11	+50,69
* épargne collective	1,22	0,86	-28,92
• Prévoyance individuelle	0,02	0,05	+167,24
TOTAL	7,94	11,02	+38,76
<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,47	0,33	-29,56

Chiffre d'affaires ACTE VIE (c)

• Portefeuille	17,86	22,04	+23,41
• Affaires Nouvelles de l'année précédente ayant pris effet dans l'exercice	3,78	2,62	-30,76
• Affaires Nouvelles résiliées dans l'exercice	0,10	0,05	-47,56
• Résiliations sur le portefeuille antérieur à l'exercice	0,65	1,20	+84,42
Sous-total affaires directes	22,39	25,91	+15,72
• Coassurance SAFBTP	0,01	0,01	+10,86
• Coassurance épargne ALLIANZ VIE	0,01	0,06	+355,71
Sous-total coassurances vie	0,02	0,07	+254,49
• Coassurance prévoyance ACTE IARD	0,04	0,02	-45,87
• Coassurance prévoyance CAM BTP	0,13	0,14	+9,12
• Coassurance Licenciement CAM BTP et ACTE IARD	0,13	0,12	-5,56
Sous-total coassurances non-vie	0,30	0,28	-5,12
<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,03	0,03	-0,70
TOTAL ACTE VIE	22,71	26,26	+15,64
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL (a + b + c)	63,56	68,73	+8,14
<i>Total commissions de distribution perçues</i>	0,79	0,68	-13,39

Il convient de noter que des régularisations de versements de commissions sont intervenus au titre de la MGD, expliquant leur progression malgré la baisse d'activité.

La répartition en % du chiffre d'affaires direct de la société est la suivante :

Branche d'activité	2025	2024
• Dommages corporels	62,63	60,93
• Assurance vie, dont	37,37	39,07
○ <i>Contrats individuels d'assurance temporaire décès</i>	11,07	10,47
○ <i>Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)</i>	0,22	0,05
○ <i>Contrats collectifs d'assurance en cas de décès</i>	24,98	22,54
○ <i>Contrats collectifs d'assurance en cas de vie</i>	1,09	6,00
○ <i>Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)</i>	0,01	0,01
TOTAL	100,00	100,00

1.2.2. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAMACTE. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. À la suite de la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires :

- Le règlement SFDR, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) ;
- Le règlement Taxonomie, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « trio » risque/rendement/durabilité et ce 3ème critère est intégré dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,

- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil de Surveillance d'ACTE VIE de décembre 2022 et ont eu leurs premiers effets dès 2023. En 2025, la température moyenne des actifs d'ACTE VIE a baissé à 2,29°C grâce à la sélection de nouveaux actifs et des arbitrages ciblés. Le gain est de 0,69°C depuis décembre 2022.

Les sociétés du Groupe CAM, dont ACTE VIE, n'ont pas l'obligation d'incorporer dans leur rapport de gestion un chapitre répondant aux attentes de la réglementation extra-financière.

Les actifs financiers hors contrats en unités de compte (UC) sont évalués à 47,16M€ contre 46,95M€ à fin 2024. Les placements adossés aux UC sont de 0,11M€ en augmentation de 20,69% par rapport à fin 2024.

Les comptes à terme souscrits en 2024 pour un total de 5,50M€ sont restés du même montant.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont d'un niveau proche de zéro à la clôture de l'exercice comme à fin 2024.

Le résultat financier net d'ACTE VIE avec ajustements ACAV est de 1,58M€ contre 1,33M€ à fin 2024 soit une augmentation de 18,46%.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actions : celles ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire. Il s'élève à 0,02M€ à fin 2025 (0,01M€ en 2024).

S'agissant du portefeuille relevant de l'article R343-9 du Code des Assurances (titres amortissables), aucune dépréciation n'est constatée car aucun défaut n'est survenu.

Le portefeuille des titres classés en poche R343-10 (titres non amortissables, comme les actions) étant en situation de plus-value latente, aucune PRE n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2025.

Le portefeuille obligataire est en situation de moins-value latente à hauteur de 0,80M€ contre -0,85M€ à fin 2024.

Dans le contexte de forte fluctuation des marchés financiers de 2025, la poche actions est restée en situation de plus-value latente, avec 1,85M€ contre 1,22M€ à fin 2024.

ACTE VIE réalise en 2025 un bénéfice net, après impôt sur les sociétés, de 1,19M€, contre 1,15M€ en 2024.

1.2.3. PERFORMANCES DES CONTRATS ET FONDS EN EUROS

Les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux bas et les performances des contrats et fonds en euros sont restées modérées. Toutefois, grâce au bon niveau de provision pour participation aux bénéfices constitué antérieurement, les taux servis nets de frais de gestion sont les suivants :

PRODUITS	2025	2024
• MYKÉRINOS 1 (origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)	1,65	1,65
• MYKÉRINOS 1 - TNS (origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)	0,35	0,35

• LICENCIEMENT-RETRAITE (100% ACTE VIE)	3,55	3,40
---	-------------	-------------

1.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs d'ACTE VIE et de l'ensemble du Groupe CAMACTE au 31 décembre 2025 sont respectivement de 14 et 262 salariés.

1.4. COMMUNICATION

Depuis 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication pour l'ensemble de son groupe et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAM met l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques ont été créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non-vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non-vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés n'ont pas été modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes du groupe.

La marque CAM COURTAGE a permis à ACTE VIE de renforcer sa présence au niveau des acteurs du courtage français et a organisé un certain nombre d'événements permettant aux courtiers partenaires de mieux connaître la stratégie du groupe en matière de courtage.

1.5. EXAMEN DES COMPTES DE L' EXERCICE 2025

1.5.1. COMPTE DE RÉSULTAT

1.5.1.1 Primes

Le chiffre d'affaires global avant cession aux réassureurs s'élève à 27,00M€ contre 23,49M€ à fin 2024. Il augmente de 14,91% grâce à la souscription des contrats TNS Hodeva qui ont représenté 13,61M€ de primes émises en 2025 (+30,17% par rapport à 2024). Les garanties Vie représentent 10,09M€ contre 9,18M€ en 2024 et les garanties de dommages corporels 16,91M€ contre 14,31M€ en 2024.

Les primes cédées s'élèvent globalement à 25,38M€ contre 21,02M€ à fin 2024. Les primes des garanties vie cédées représentent 9,29M€ (7,39M€ en 2024) et celles des garanties dommages corporels 16,10M€ (13,63M€ en 2024).

1.5.1.2 Résultat financier

Les produits et charges des placements sont entièrement portés au compte de résultat vie. Le résultat financier après transfert au compte de résultat non technique est ensuite réparti entre les activités vie et non-vie au prorata des provisions techniques.

Les produits des placements (revenus et plus-values) passent de 1,88M€ en 2024 à 1,70M€ en 2025 (-9,18%).

Ils comprennent les revenus des placements pour 1,18M€, en augmentation de 12,52% par rapport à 2024.

Les profits de réalisation des placements s'élèvent à 0,52M€ contre 0,40M€ en 2024. La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise de 29,69K€ à la suite d'opérations sur des obligations à taux fixe (29,03K€ à fin 2024).

Les autres produits des placements s'élèvent à 11,35K€ (432,39K€ en 2024), représentent les reprises sur provisions pour dépréciation durable.

Les charges des placements ressortent à 0,15M€ contre 0,56M€ en 2024.

Les frais de gestion internes et externes des placements sont de 45,75K€, en augmentation de 49,05% par rapport à 2024. Les effectifs de la direction financière ont été renforcés fin 2024.

Les dotations aux provisions pour dépréciation durable des placements s'élèvent à 20,03K€ (11,35K€ en 2024).

Les pertes sur réalisation des placements sont de 0,08M€ contre 0,52M€ à fin 2024. La dotation pour différence de prix de remboursement s'est élevée à 45,03K€ contre 49,50K€ en 2024.

Le résultat financier net hors ajustements ACAV s'élève à 1,56M€ contre 1,32M€ en 2024.

Les produits des placements transférés au compte non technique sont au global de 0,53M€ contre 0,40M€ en 2024. Le niveau des produits financiers affectés au compte technique s'élève à 1,02M€ contre 0,92M€ à fin 2024.

1.5.1.3. Autres produits techniques

Les autres produits techniques sont au global de 0,69M€, contre 0,79M€ en 2024. Ils comprennent pour l'essentiel les commissions versées par les partenaires d'ACTE VIE : MGD et SMAvie BTP. Ils se répartissent pour 0,40M€ en vie (-19,04% par rapport à 2024) et 0,28M€ en dommages corporels (-3,77% par rapport à 2024).

Le déclenchement du bonus SMAvie représente 0,14M€ contre 0,15M€ à fin 2024.

1.5.1.4. Ajustements ACAV

Le poste ajustements ACAV présente un produit de 18,72K€ contre +10,74K€ en 2024.

La charge de sinistres brute s'élève à 17,51M€ contre 12,94M€ en 2024 (+35,25%). Pour 2025 elle se répartit à hauteur de 2,77M€ pour les garanties vie (6,05M€ en 2024) et 14,74M€ pour les garanties de dommages corporels (6,89M€ en 2024).

Les prestations et frais payés sont de 12,73M€ contre 11,34M€ en 2024 (+0,37%). Les prestations et frais payés au titre des dommages corporels s'élèvent à 8,33M€ en hausse de 17,44% par rapport à 2024 et 4,40M€ en vie (+3,74%).

Les réassureurs acceptent 2,89M€ de prestations vie (2,78M€ en 2024) et 7,56M€ de prestations de dommages corporels (6,57M€ en 2024) soit un total de 10,45M€ (9,35M€ en 2024) et 82,08% des prestations brutes (82,50% en 2024).

Les charges de provisions pour sinistres brutes représentent une dotation de 4,77M€ contre 1,61M€ en 2024.

Les charges de provisions de dommages corporels représentent une dotation de 6,40M€ (reprise de 0,21M€ en 2024). Les charges de provisions des garanties vie représentent une reprise de 1,63M€ contre une charge de 1,81M€ en 2024.

Les provisions de sinistres cédées représentent un produit de 5,74M€ contre +0,10M€ à fin 2024.

Les charges de provisions pour sinistres nettes représentent un produit de 0,97M€ contre une charge 1,51M€ en 2024.

La charge de sinistres nette s'élève à 1,32M€ contre 3,49M€ à fin 2024 (-62,31%).

La variation des provisions d'assurance vie brute y compris intérêts techniques incorporés aux provisions représente un produit de 1,33M€ contre +0,28M€ en 2024 (+371,84%).

La variation des provisions cédées est de +0,05M€ contre +0,09M€ en 2024.

Les intérêts techniques et PB incorporés dans les provisions d'assurance vie s'élèvent à 412,10K€ contre 409,35K€ en 2024 (0,67%).

La variation des provisions d'assurance vie nette est un produit de 1,27M€ contre +0,37M€ à fin 2024.

Les autres provisions techniques présentent une charge de 2,46K€ contre -1,21K€ en 2024.

1.5.1.6. Participation aux résultats

Les participations contractuelles aux résultats sont de 0,50€ dont 0,43M€ en vie (0,59M€ en 2024) et 0,06M€ en dommages corporels (0,74M€ en 2024).

Ce poste inclut la participation aux bénéfices incorporée aux provisions pour 0,41M€ (+0,67% par rapport à 2024). L'absence de taux garantis pour 2025 sur le contrat Licenciement-Retraite explique le montant d'intérêts techniques nul.

À la clôture de l'exercice, la provision globale pour participation aux bénéfices s'élève à 4,25M€ (4,17M€ en 2024).

1.5.1.7. Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition sont de 9,18M€ contre 6,20M€ en 2024 (progression de +48,12% à mettre en corrélation avec la progression de l'activité).

Les frais d'administration sont de 0,06M€ contre 0,03M€ en 2024.

Les commissions des réassureurs diminuent de 0,06% à 7,39M€ grâce au maintien des résultats des traités.

1.5.1.8. Résultat technique

Au total, le résultat technique de la Société est un bénéfice de 0,99M€ contre 1,76M€ en 2024.

1.5.1.9. Résultat non technique

Les produits des placements alloués au compte non technique passent de 0,40M€ en 2024 à 0,53M€.

La réforme du plan comptable général en vigueur au 1er janvier 2025 a réduit drastiquement le champ d'application des opérations exceptionnelles : le résultat exceptionnel est désormais strictement limité aux événements majeurs et inhabituels. En l'absence de dispositions spécifiques du plan comptable assurances, la société a appliqué les nouvelles règles du plan comptable général à son activité. Ainsi, les produits exceptionnels, de 5,16K€ en 2024 sont nuls en 2025. Tout comme les charges exceptionnelles de 67,16K€ qui correspondaient entre autres à des différences de règlement de primes de quelques centimes, à divers frais exceptionnels et à des provisions pour médailles du travail et pour litiges.

Les autres produits non techniques passent de 0,77K€ à 45,89K€. Il s'agit de frais issus de la répartition du GIE et des produits auparavant comptabilisés en produits exceptionnels.

Les autres charges non techniques de 10,22K€ correspondent à l'impact de l'impôt sur les sociétés sur la reprise de la réserve de capitalisation (6,20K€ contre 6,75K€ en 2024) et les charges fiscales et sociales sur la participation et l'intéressement des salariés (1,95K€ contre 26,44K€ en 2024). Le reste correspond à des opérations auparavant comptabilisées en charges exceptionnelles.

L'application des accords d'intéressement et participation des salariés dérogatoire signés avec les partenaires sociaux en juin 2025 ne permet pas d'attribuer un intéressement ; elle permet l'attribution d'une participation de 5,95K€ hors charges sociales et fiscales. L'accord de participation dérogatoire applicable en 2024 avait attribué une participation légale 28,06K€.

La régularisation de participation au titre du contrôle fiscal de la CAM BTP et d'ACTE IARD s'élevait en 2024 à 55,54K€. Le montant total de l'intéressement et de la participation dérogatoire y compris charges sociales et fiscales s'élevait en 2024 à 83,60K€.

Avant impôt sur les sociétés et participation des salariés, le résultat est un bénéfice de 1,56M€ contre 2,07M€ en 2024.

L'impôt sur les sociétés est de 340,47K€, contre 808,10K€ en 2024.

La Société réalise un bénéfice net de 1,19M€ en 2025, contre 1,17M€ en 2024.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au report à nouveau pour un montant de 1 187 097,62 euros.

La société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

1.5.2. BILAN

Le total du bilan de la Société s'élève à 99,40M€ contre 91,29M€ en 2024.

1.5.2.1. ACTIF

Les placements sont de 47,16M€ au 31/12/2025, contre 46,95M€ au 31/12/2024.

Les placements dans des entreprises liées, pour 46K€, correspondent à la part d'ACTE VIE dans le capital d'ACTE services (14,75 %) ainsi qu'à 2 actions d'ACTE IARD.

Les autres placements se décomposent comme suit (en M€) :

	2025	2024	Δ en %
Actions et OPCVM autres	5,73	6,88	- 16,70%
Actions et parts d'OPCVM à revenus fixes Actions	4,90	4,16	+ 17,63%
Obligations cotées	31,00	30,37	+ 2,08%
Avances sur contrats d'assurance vie	0,00	0,00	-
Dépôts auprès d'établissements de crédit	5,50	5,50	+ 0,00%
TOTAL	47,14	46,91	+0,46%
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-9</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-10</i>	<i>0,02</i>	<i>0,01</i>	<i>+76,40%</i>
<i>Total Provisions pour Dépréciation Durable</i>	<i>0,02</i>	<i>0,01</i>	<i>+76,40%</i>
PLACEMENTS NETS	47,12	46,92	+0,44%
% titres à revenu fixe	77,48	76,47	

La situation des marchés financiers et les normes Solvabilité 2 ont amené la Direction Financière à poursuivre son choix d'allocation des placements : priorité est donnée aux titres à revenu fixe.

Le portefeuille dont la valeur de réalisation déterminée conformément à l'article R343-11 du code des assurances est de 48,62M€ (47,91M€ à fin 2024) affiche une plus-value latente globale de 1,14M€ contre +1,05M€ en 2024. Les titres relevant de l'article R343-9 sont en moins-value latente de 0,80M€ contre -0,85M€ à fin 2024. Les titres relevant de l'article R343-10 sont en plus-value latente de 1,94M€ contre +1,89M€ à fin 2024.

La quote-part des placements définie à l'article L344-1 du code des assurances et correspondant aux engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats, telle qu'elle serait constatée en cas de transfert de portefeuille de contrats est calculée conformément à l'article R344-1 du code des assurances : elle est de 1,17 contre 1,18 à fin 2024.

Les créances pour espèces déposées chez les cédantes sont nulles comme en 2024.

Les placements des contrats en unités de compte sont de 0,11M€ en augmentation de 20,69% par rapport à fin 2024. Ils ne concernent que le produit Mykérinos 1 géré par Allianz en qualité d'apérateur.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 42,87M€, contre 37,10M€ en 2024. Le volume de provisions techniques vie cédées est de 8,06M€ (8,03M€ en 2024). Les provisions techniques cédées des garanties de dommages corporels sont de 34,81M€ (29,07M€ en 2024).

Les créances ressortent à 8,04M€, contre 6,23M€ en 2024 et comprennent les éléments suivants :

Les primes acquises non émises, nettes de primes à annuler, sont de 5,70M€ (4,69M€ en 2024), en augmentation de 21,75%.

Les autres créances nées d'opérations d'assurance directes, de 0,80M€, sont des créances clients ; elles étaient de 0,15M€ en 2024.

Les créances nées d'opérations de réassurance qui ne concernent que les réassureurs d'ACTE VIE sont nulles contre 0,04M€ à fin 2024.

Les autres créances, de 1,53M€ (1,35M€ en 2024), proviennent essentiellement des comptes courants des sociétés du groupe.

Les actifs corporels d'exploitation sont d'un montant nul. C'est le GIE CAMACTE qui a vocation à gérer l'intégralité des matériels mis à disposition des sociétés du groupe.

Les comptes courants bancaires affichent un montant de 0,09M€ contre 0,06M€ à fin 2024 (+38,33%).

Le poste « comptes de régularisation actif » de 1,04M€ comprend notamment, à hauteur de 0,56M€, les coupons courus non échus, à hauteur de 0,26M€ des produits à recevoir principalement des commissions sur les contrats distribués pour le compte des partenaires, des frais d'acquisition reportés de 0,01M€ et pour 0,21M€ de décote des obligations lors de leur achat.

1.5.2.2. PASSIF

Les capitaux propres, compte tenu du bénéfice de l'exercice, sont de 14,93M€, contre 13,76M€ au 31/12/2024, pour un capital social de 6,10M€. La réserve de capitalisation est de 1,81M€ après une reprise nette de 19K€. La réserve pour fonds de garantie est de 15,53K€, en augmentation de 3,94% par rapport à fin 2024.

Le stock de provisions techniques est de 64,05M€, contre 60,12M€ au 31/12/2024.

Les provisions en unités de comptes sont de 0,11M€ en augmentation de 21,19% par rapport en 2024.

Les autres provisions de 0,06M€ concernent des provisions pour risques et charges, en augmentation de 1,42% par rapport à 2024.

Les autres dettes sont de 20,25M€ contre 16,95M€ à fin 2024, et comprennent à hauteur de 13,27M€ les soldes de comptes clients, courtiers et coassureurs (11,44M€ à fin 2024).

Les dettes nées d'opérations de réassurance passent de 2,75M€ à 4,82M€.

Les autres dettes diverses sont de 2,12M€ et se composent de 0,24M€ de dettes sociales et fiscales et de 1,88M€ de créances concernant principalement les comptes courants avec des partenaires et charges à payer. Ces postes étaient respectivement de 2,73M€, 1,14M€ et 1,59M€ à fin 2024.

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille sont nuls contre 312,12K€ en 2024.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 27,69K€ à fin 2025 contre 27,33K€ à fin 2024.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance.

ACTE VIE est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien la gestion de ses opérations d'assurance, aussi les tableaux ci-dessous ne présentent que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées	0	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nombre de factures exclues 0
Montant total des factures exclues 0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	251	14	2	0	4	20
Montant total des factures concernées	264 952,13	38 586,64	2 151,58	-	9 679,51	50 417,73
% du montant total des achats de l'exercice	84,01	12,24	0,68	0,00	3,07	15,99

Nombre de factures exclues 0
Montant total des factures exclues 0

1.5.3. EXAMEN DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Le tableau des résultats par catégories présenté dans l'annexe aux comptes annuels est conforme au modèle défini à l'article 423-28 du règlement de l'autorité des normes comptables (N° 2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version consolidée au 31 décembre 2016). Il présente la ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques pour chacune des catégories définies à l'article A344-2 du code des assurances.

Pour les entreprises agréées pour pratiquer les opérations mentionnées au 1° de l'article L310-1 (capitalisation, vie, décès, nuptialité) qui souscrivent des garanties de dommages corporels (incapacité, invalidité), l'ensemble des catégories vie et non-vie est détaillé au sein d'un tableau unique.

Il est rappelé que conformément au nouveau plan comptable, la charge des prestations comprend les frais de gestion internes relatifs aux services sinistres.

La décomposition du chiffre d'affaires 2025, donnée par le compte de résultat par produits, est la suivante :

**Part des différentes branches dans le chiffre d'affaires
(primes émises nettes d'annulations avant variation de provisions de primes)**

En milliers d'€	Contrats types	2025	%	2024	%
• Dommages corporels (contrats individuels et collectifs)	Tous	16 368,19	63,01	13 859,85	61,85
• Contrats individuels d'assurance temporaire décès	Guizeh, Louksor, Sakkarah, MPI, Sécurité emprunteur, Globale emprunteur, Privilège 1 et 2, A2P/Distinctimmo, Hodeva TNS	2 875,82	11,07	2 379,88	10,62
• Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	Mykérinos 1 (euro)	59,94	0,23	12,02	0,05
• Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	Prévoyance collective, CARAT	6 377,25	24,55	5 236,60	23,37
• Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	LIR, SAFBTP	294,64	1,13	919,36	4,10
• Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Mykérinos 1	1,52	0,01	1,47	0,01
TOTAL		25 977,38	100,00	22 409,18	100,00

1.6.1. GARANTIES DOMMAGES CORPORELS

Les garanties dommages corporels des contrats d'ACTE VIE représentent un peu plus de 60% du chiffre d'affaires annuel. Après jeu des provisions de primes, les primes acquises s'élèvent à 16,91M€ contre 14,31M€ en 2024, en augmentation de 18,11%.

La charge de prestations (sinistres payés et provisions de sinistres à payer) représente 14,74M€ contre 6,89M€ en 2024.

Les prestations payées au cours de l'exercice sont de 7,93M€ contre 6,89M€ en 2024 (les arrérages versés aux rentes d'invalidité en service s'élèvent à 1,30M€, contre 1,23M€ en 2024).

Les provisions de sinistres à payer à la clôture dossier/dossier sont de 4,31M€ contre 3,34M€ à fin 2024.

Les provisions mathématiques de maintien en incapacité et invalidité sont calculées conformément aux règles et tables en vigueur et tiennent compte du recul de l'âge de départ en retraite. Elles représentent 31,61M€ à la clôture de l'exercice contre 26,17M€ à fin 2024.

Le poste provisions de sinistres à payer présente ainsi un total de 35,92M€ contre 29,52M€ à fin 2024, soit une dotation de 6,40M€.

Les frais de gestion des sinistres sont de 0,40M€ contre 0,20M€ à fin 2024.

Les frais d'acquisition et d'administration de ces garanties s'élèvent à 6,01M€ (3,97M€ en 2024).

Les produits des placements alloués à ces garanties sont de 0,33M€ (+36,42% par rapport à 2024).

Le résultat de réassurance est au profit des assureurs qui se voient transférer des pertes de 2,66M€ contre un bénéfice de 2,82M€ en 2024.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est une perte de 0,91M€ contre +0,14M€ en 2024.

La provision pour participation aux bénéfices comprend le fonds de revalorisation des rentes en service pour 1,15M€ contre 1,08M€ à fin 2024.

1.6.2. GARANTIES VIE

➤ Contrats individuels d'assurance temporaire décès

Les primes acquises des contrats individuels d'assurance temporaire décès ressortent à 2,99M€ contre 2,46M€ en 2024. La production de cette branche se compose principalement des contrats décès-emprunteurs, nulle en 2025 comme en 2024. La production nette des contrats emprunteurs est négative en raison de la difficulté de souscription liée aux exigences des organismes prêteurs et du nombre de résiliations intervenues dans l'exercice notamment pour rachat d'emprunt. La valeur annualisée du portefeuille à fin 2025 est de 0,22M€ contre 0,29M€ à fin 2024 (-23%). Le nombre de contrats en portefeuille baisse de 19,80% à 470 unités.

La charge des prestations est de 0,55M€ comme en 2024. Comme en 2024, aucun sinistre n'est survenu en 2025.

Les provisions d'assurance vie qui étaient de 1,77M€ en 2024 ont été ramenées à 1,67M€ à fin 2025, soit diminution de 5,74%.

Les frais d'acquisition et d'administration représentent 1,37M€ (0,90M€ en 2024).

Les provisions cédées (primes et sinistres) sont de 1,65M€ contre 1,83M€ à fin 2024. Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,20M€ contre 1,05M€ en 2024.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,03M€ contre 0,08M€ en 2024.

➤ Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérinos 1 en coassurance acceptée avec ALLIANZ. Ce contrat n'est plus proposé à la vente, seuls des versements supplémentaires, primes périodiques ou rachats pouvant intervenir.

Le volume de primes acquises est de 59,94K€ en progression de 398,63% par rapport à 2024. Des clients ont fait des versements supplémentaires.

La charge de prestations est de 151,45K€ (-0,58% par rapport à 2024). Le volume de rachats représente 14,15% des provisions d'assurance vie à l'ouverture (12,77% en 2024). Les provisions à la clôture sont de 0,95M€ (1,04M€ à fin 2024). Des intérêts techniques de 2K€ sont incorporés aux prestations.

Les charges de provisions d'assurance vie sont négatives de 0,09M€ (-0,15M€ en 2024). La charge de participation aux bénéfices incorporée aux provisions est de 8,69K€ (21,31K€ à fin 2024).

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 6,12K€ (0,52K€ en 2024), à mettre en regard de l'augmentation de la collecte.

La marge financière (produits financiers nets des intérêts incorporés aux prestations et provisions techniques) est de 32,67K€ (49,36K€ à fin 2024).

Le résultat technique de cette branche est un produit de 18,92K€ contre +40,67K€ à fin 2024.

➤ **Contrats collectifs d'assurance en cas de décès**

Le volume des primes acquises nettes est de 6,74M€ contre 5,30M€ à fin 2024 (+27,33%).

La charge des prestations est de 0,92M€ contre 4,33M€ en 2024.

Les rentes de conjoint et rentes d'éducation servies représentent 0,34M€ contre 0,35M€ en 2024.

La variation des provisions d'assurance vie représente une charge de 0,04M€ contre 0,17M€ en 2024.

Les provisions à la clôture sont de 5,41M€ contre 5,38M€ à fin 2024.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 1,18M€ contre 0,56M€ en 2024.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice de 3,24M€ contre des pertes de 0,67M€ en 2024.

Le résultat technique de cette branche représente un bénéfice de 1,62M€ contre +0,94M€ en 2024.

➤ **Contrats collectifs d'assurance en cas de vie**

Cette branche ne concerne désormais que le contrat Licenciement-Retraite qui n'est plus commercialisé. Les contrats Licenciement-Retraite en cours, souscrits en coassurance par la CAM BTP et ACTE VIE, sont gérés conformément aux engagements contractuels. Ainsi, pour la partie concernant ACTE VIE, ils seront maintenus jusqu'à épuisement de l'épargne, soit par le versement de prestations, soit par demande de transfert de l'épargne de la part du souscripteur au bénéfice d'un autre assureur.

Les assiettes de primes étant basées sur la masse salariale des entreprises souscriptrices qui sont essentiellement issues de l'industrie du BTP, le niveau de chiffre d'affaires peut varier entre exercices, tant à la baisse qu'à la hausse.

Le volume de primes acquises nettes est de 0,29M€ contre 1,41M€ à fin 2024. Les contrats du plus gros client en portefeuille représentant près de 0,60M€ de versements annuels ont été mis en réduction du 1^{er} janvier 2025.

La charge des prestations s'élève à 1,15M€ contre 1,01M€ à fin 2024.

La charge des provisions d'assurance vie représente une reprise de 1 187,85K€ contre une reprise de 229,55K€ à fin 2024.

Les provisions d'assurance vie comportent 0,40M€ de participation aux bénéfices servie au titre de 2024, niveau en augmentation de 3,95% par rapport à celui servi en 2024 au titre de 2023, les marchés de taux ayant permis de dégager de bons rendements financiers. Le taux minimum garanti pour l'exercice 2025 étant resté nul, il n'y a pas d'intérêts techniques comptabilisés sur l'exercice.

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 30,52K€ contre 40,34K€ à fin 2024.

La marge financière ressort à 0,33M€ (0,35M€ en 2024). La charge de participation aux bénéfices s'est élevée à 0,40M€ (0,39M€ en 2024).

Le résultat de la branche est un bénéfice de +234,18K€ contre +549,92K€ à fin 2024.

➤ **Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)**

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérinos 1.

Le volume de primes collectées représente 1,52K€ contre 1,47K€ en 2024.

Un ajustement ACAV de +18,72K€ euros a été constaté (+10,74K€ en 2024). La charge de provisions est de 0,34K€ (-10,14K€ à fin 2024).

En tenant compte de cet ajustement, les produits financiers nets de frais internes de gestion des placements affectés à cette branche sont de 2,06K€ contre 2,15K€ en 2024.

Le résultat technique ressort à +3,07K€ contre +1,87K€ en 2024.

Le résultat technique des affaires directes vie est un bénéfice de 1 898,52K€ contre 1 616,77K€ en 2024.

Le résultat technique des dommages corporels étant une perte de 905,63K€ (bénéfice de 143,63K€ en 2024), le résultat des affaires directes et totales est un bénéfice de 992,89K€ contre +1 760,39K€ à fin 2024.

1.5.4. RÉSULTATS DES FILIALES

ACTE VIE détient 14,75 % du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 825,60K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 11,79% 2025 par rapport à l'exercice 2024 pour atteindre 55,67K€.

Le résultat pour 2025 est un bénéfice de 49,91K€ contre 52,54K€ en 2024.

1.6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.6.1.1. *Conflits armés*

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux ainsi que le conflit entre Israël et le Hamas engagé en octobre 2023.

En ce début d'année 2024, les tensions entre l'Ukraine et la Russie restent élevées.

Un autre conflit a débuté le 28 février entre l'Iran, Israël et les États-Unis, avec des répercussions financières et économiques immédiates : hausse du prix du baril de Brent et du prix du carburant en Europe, blocage du détroit d'Ormuz par lequel transite près de 20% du pétrole mondial.

Ces deux événements n'ont pas eu d'incidences directes sur les activités des entités du Groupe CAM.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de ces événements sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières.

1.6.1.2. *Changement de gouvernance d'ACTE VIE*

La composition du Directoire avait été modifiée au 1^{er} juillet 2024 pour faire suite au départ en retraite de M. Michel GAERTNER après 22 ans à la tête de l'entreprise en qualité de Président du Directoire.

C'est M. Raphaël DILLINGER qui lui avait succédé en qualité de Président du Directoire après 8 ans en qualité de second dirigeant effectif, et après avoir été nommé Directeur Général de la CAM BTP.

M. Joseph PULTRINI avait été nommé Directeur Général Adjoint de la CAM BTP en remplacement de M. DILLINGER, et second dirigeant effectif d'ACTE VIE.

Le 4 février 2026, M. DILLINGER a présenté sa démission de l'ensemble de ses mandats sociaux des entités du Groupe CAM au Conseil d'Administration de la CAM BTP. Le Conseil a accepté et nommé à effet immédiat les deux dirigeants effectifs, M. PULTRINI en qualité de Directeur Général et M. Fabrice JEANNOT, secrétaire général du Groupe CAM depuis 2006, en qualité de Directeur Général Adjoint. En vertu du principe du Groupe CAM, selon lequel chaque société d'assurance est dirigée par les deux dirigeants effectifs de la CAM BTP, MM. PULTRINI et JEANNOT ont été nommés au Directoire d'ACTE VIE, M. PULTRINI ayant la qualité de Président.

Ce changement de gouvernance n'a pas d'incidence sur la continuité d'exploitation et sur les comptes présentés au Conseil de Surveillance.

1.7. PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

La qualité de ses produits et la prudence de sa gestion se traduisant par un haut niveau de cession en réassurance permettent à ACTE VIE de rester bénéficiaire.

La société a développé une offre de produits reposant en grande partie sur des partenariats (MGD, SMAvie). Un essoufflement de ceux-ci doit être anticipé et les moyens d'y remédier mis en œuvre afin de lui permettre de poursuivre son développement.

L'exercice 2026 devait permettre à ACTE VIE de continuer à progresser sur ses axes de développement qui sont l'assurance individuelle et surtout la santé, la prévoyance collective et bien entendu le partenariat avec la SMAvie.

ACTE VIE doit poursuivre la souscription de tels contrats avec une rigueur d'acceptation encore plus stricte de façon à limiter son exposition au risque.

Le partenariat avec la SMAvie BTP se poursuit avec la volonté commune de continuer à construire un réseau de distribution permettant de couvrir la totalité du territoire où la CAM BTP exerce son activité.

2. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'ACTE VIE AUCOURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Capital social	6 098	6 098	6 098	6 098	6 098
▪ Nombres d'actions ordinaires existantes	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
▪ Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
▪ Nombre maximal d'actions facturées à créer					
▪ Par conversion d'obligations					
▪ par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	13 115	18 249	20 635	23 493	26 997
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	650	1 017	629	2 119	1 611
▪ Impôts sur les bénéfices	168	367	152	808	370

▪ Participation des salariés	34	0	42	84	6
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	427	624	407	1 174	1 187
▪ Résultat distribué					

RÉSULTAT PAR ACTIONS

▪ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	11,21	16,26	10,87	30,69	30,89
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	10,66	15,60	10,18	29,36	29,68
▪ Dividende attribué à chaque action					

PERSONNEL

▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	11	11	13	15
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	512	552	560	721	750
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	235	259	262	345	409

ACTE VIE

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 097 961 €
343 030 748 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation
www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX